

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL

## Energies Renouvelables et Collectives en Astarac *Société par Actions Simplifiée à capital variable*

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de la SAS ERCA (cocher la case).

Attention : votre demande ne pourra pas être prise en considération si vous n'avez pas confirmé ce point.

### Souscriptrice / Souscripteur PERSONNE PHYSIQUE

*Vous êtes déjà actionnaire N° actionnaire :*

Madame / Monsieur NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail de contact :

### Si souscripteur MINEUR merci de remplir les cases ci-dessous

**Tuteur légal 1** : je soussigné(e)

Madame / Monsieur NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail de contact :

**Tuteur légal 2** : je soussigné(e)

Madame / Monsieur NOM :

Prénoms :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :

Adresse mail de contact :

**T.S.V.P**

**Si Souscripteur PERSONNE MORALE (privée ou publique) merci de remplir les cases ci-dessous**

Raison sociale & forme juridique :

Représentée par NOM – Prénoms :

Fonction du représentant :

Adresse Siège Social :

Code postal :

Commune :

**SIRET ou Notification Préfectorale (pour les associations joindre *Kbis*) :**

J'ai pris connaissance et j'adhère au projet d'objet social et statuts de la SAS à capital variable « Energies Renouvelables et Collectives en Astarac » - ERCA SAS.

Demande vouloir devenir actionnaire en acquérant \_\_\_\_\_ parts de 100 € (CENT euros) chacune, soit un montant total de \_\_\_\_\_ € ( en chiffres) \_\_\_\_\_ (en toutes lettres)<sup>1</sup>

Je procède ainsi ce jour à un règlement par chèque ci-joint à l'ordre de la SAS ERCA. **Merci de joindre une copie recto / verso de votre carte d'identité.**

*Un certificat de parts me sera remis après réception de mon engagement de souscription.*

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la SAS ERCA ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi, de documents d'informations de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la société. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la société

Fait en deux exemplaires à .....le .....

**Signature du souscripteur ou du représentant légal**

Accompagnée de la mention « *Bon pour souscription de XX actions de 100 euros* »

Adresse mail de contact : [contact@erca32.fr](mailto:contact@erca32.fr) .

---

<sup>1</sup> L'attention du souscripteur est attirée sur le risque, que comporte un investissement dans une société, de la perte partielle ou totale de l'investissement. N'investissez que l'argent dont vous n'avez pas besoin immédiatement, et diversifiez votre épargne.

## Souscription au capital de la SAS à capital variable « Energies Renouvelables et Collectives en Astarac »

Les statuts d'Energies Renouvelables et Collectives en Astarac s'inscrivent pleinement dans les valeurs de **l'Economie Sociale et Solidaire** où la notion « **d'un actionnaire = une voix** » prévaut. Les citoyens, les associations, les sociétés privées, les collectivités, peuvent devenir sociétaires de la SAS et participer à la gouvernance, en acquérant au moins une action.

### Qu'est-ce qu'une action ?

Une **action** correspond à une **fraction du capital social** apporté par un actionnaire. Une personne morale ou physique, si elle veut entrer dans la société ou augmenter son apport en capital, peut souscrire une ou plusieurs actions. Ces dernières sont **nominatives et indivisibles** ; il y a donc un propriétaire pour chaque action.

Chaque action ouvre droit à une part des bénéfices éventuels, un droit de vote et à la représentation dans les conditions fixées par les statuts. Chaque associé-e dispose d'une voix au sein de la société, quel que soit le montant de sa participation au capital de la société, en application du principe "**une personne = une voix**".

### Qui peut souscrire des actions ?

Citoyens, collectivités, sociétés, associations, ... Toute personne physique ou morale. Les personnes mineures peuvent détenir des actions

### Quelle est la rémunération des actions ?

C'est l'Assemblée Générale – **dont vous faites/ferez partie en tant qu'actionnaire** - qui décidera du taux de rémunération des actions en fonction des résultats annuels.

### Quels sont les droits et obligations attachés aux actions ?

**Chaque actionnaire dispose d'une voix.** L'entrée au capital oblige au respect des statuts et des décisions de l'Assemblée Générale. Les sociétaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports.

### Quelles sont les modalités de sortie des sociétaires ?

La sortie des sociétaires est possible selon les modalités prévues à **l'article 14** des statuts de la société.

### Quelles sont les modalités de remboursement des actions ?

Le remboursement des actions se fait à la valeur nominale de celles – ci suivant les dispositions prévues dans à **l'article 15** des statuts de la société.